

pourquoi **comment**
réaliser une mise aux normes économe

"OPTIMISER NOS LAGUNES GRÂCE AU FILTRE A PAILLE"



Didier Goupil,
l'un des associés du
Gaec de Kervail

l'exploitation

- > zone vulnérable
- > régime installation classée
- > Gaec 3 UTH
- > 120 ha dont 95 en herbe, le reste en céréales et chanvre
- > 117 ha épandables
- > 250 000 l de lait bio
- > 50 vaches laitières
- > 70 UGB
- > temps de présence en bâtiment : 2 mois jour et nuit, 2 mois la nuit
- > stabulation libre en litière accumulée
- > aire d'exercice découverte de 555 m², paillée avant raclage
- > fumière découverte 15 m x 15 m avec récupération des jus
- > compostage au champ
- > salle de traite 2 x 5
- > 1 bassin et 2 lagunes de 30 m x 15 m x 1,20 m soit 540 m³+ zone d'infiltration enherbée
- > fosse de 20 m³

Les associés du Gaec de Kervail, situé à Sarzeau dans le Morbihan, possèdent un système de lagunes installé depuis quelques années déjà. Avec le nouveau PMPOA, ils saisissent l'opportunité d'améliorer et de faire reconnaître leur système de traitement des eaux peu chargées.

Effluents à traiter : eaux brunes, vertes et blanches avant lagunage

- Eaux blanches de la salle de traite + eaux vertes : 160 m³
- Purin de fumier : 109 m³
- Les eaux de lavage du tank et de la laiterie vont dans la fosse de 20 m³ vidée deux fois par an

Bientôt un filtre à paille en plus des lagunes

- Filtre à paille de 168 m² avec petites bottes carrées en remplacement du 1^{er} bassin
- Installation d'un système de retour des eaux de la deuxième lagune à la première pour augmenter la capacité épuratoire du système

Une mise aux normes à moindre coût

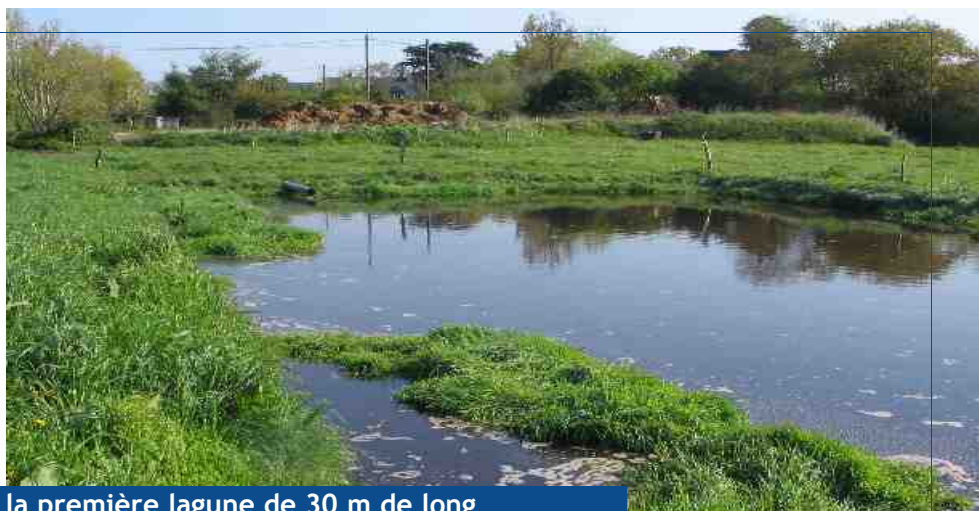
- Coût total : 4 500 €
 - . 1 500 € de canalisations
 - . 1 050 € pour le terrassement
 - . auto-construction
- Subventions : 60%
- Investissement net : 1 800 €
- Annuité fictive d'un emprunt sur 12 ans à 4.25 % d'intérêt : 195 €

Entretien

- Désherbage autour de la lagune à la débroussailleuse
- Surveillance des niveaux

situation de départ

- . Système de lagunes déjà présent
- . Terres peu pentues et argileuses
- . Premier bassin nécessitant un épandage quatre fois par an
- . Aire d'exercice découverte
- . Exploitation située à 2 km de la mer et du Golfe du Morbihan donc soumise à la loi littorale



la première lagune de 30 m de long

Amélioration et officialisation d'un système existant



le tuyau d'arrivée dans la première lagune

"Cela fait 20 ans qu'on est en bio. S'inquiéter de la pollution de l'eau va de pair avec la démarche de l'exploitation" explique Didier Goupil, un des associés.

Le premier bassin a plus de 20 ans. Il reçoit toutes les eaux de l'aire d'exercice, les jus de fumières, les eaux vertes et une partie des eaux blanches.

Améliorer et officialiser

C'est en 84 qu'ont été creusées les deux lagunes. "Nous les avons faites nous-mêmes en nous renseignant à droite à gauche et en bouquinant", explique Didier. L'ensemble des bassins repose sur de l'argile pure, limitant ainsi les coûts à 2 500 € seulement.

Le Dexel, engagé en 2005, va permettre d'améliorer et d'officialiser leur système. Le petit volume et la présence dans le premier bassin de matières en suspension qui ralentissent l'épuration obligent à le vider quatre fois par an.

Le filtre à paille, installé dans le premier bassin, aura une première action épuratoire en filtrant les particules grossières des eaux souillées. "Ça va nous arranger la vie car il n'y aura plus besoin de vider le bassin" se réjouit Didier Goupil.

Le choix de l'aire découverte

Le lagunage est un choix très judicieux en raison du gros volume d'eaux brunes qui provient de l'aire d'exercice découverte. "Avec cette surface bétonnée, la construction d'une fosse était inimaginable !" s'exclame Didier.

Le coût d'une fosse de stockage aurait été très élevé, ainsi que les charges liées à l'épandage.

La couverture de l'aire d'exercice n'a pas été envisagée en raison du coût. "Et, les vaches aiment le soleil en hiver. Donc pas question de couvrir !" ajoute Didier Goupil.

Après la construction des lagunes, la zone d'infiltration a été aménagée en 1999 avec des peupliers, des bambous, des aulnes, des saules et des roseaux. Ce traitement tertiaire permet une épuration finale des eaux.

Désormais, il ne reste plus aux exploitants qu'à installer le filtre à paille pour avoir une mise aux normes réussie et reconnue officiellement, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors.

Les conditions de travail seront améliorées, les odeurs moins présentes et les voisins heureux de ne plus voir de tonne passer !

la seconde lagune

